

Montréal, le 9 août 2021

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Sylvain Lanoix  
Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.  
3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610  
Laval (Québec) H7T 0J3

M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Hydro-Québec, Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage Montréal  
(Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Hélène Sicard  
5175 de la Concorde  
Vaudreuil-Dorion (Québec)  
J7V 0G1

M<sup>e</sup> André Turmel  
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C.P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M<sup>e</sup> Serena Trifiro  
De Grandpré Chait S.E.N.C.R.L./LLP  
800, boul. René-Lévesque Ouest  
26<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 1X9

M<sup>e</sup> Pierre Pelletier  
2843, rue des Berges  
Lévis (Québec) G6V 8Y5

**Objet : Demande de révision de la décision D-2021-023 rendue dans le dossier R-4134-2020**  
**Dossier de la Régie : R-4153-2021**

---

Maîtres,

Pour faire suite à sa correspondance du 22 avril 2021, la Régie de l'énergie (la Régie) rappelle qu'elle tiendra l'audience dans le dossier mentionné en objet **les 12 et 13 août 2021 à compter de 9 h par visioconférence avec l'application Teams**. Les participants sont invités à se joindre à l'application **à compter de 8h30** afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

**Pour rejoindre l'audience sur votre ordinateur ou sur votre application mobile :**  
[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#) et de consulter le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants à une audience devant la Régie de l'énergie](#) en vue d'une participation adéquate.

Dans les circonstances où la Régie utilise désormais la plateforme Teams qui permet l'usage de petites salles virtuelles d'équipe, cela requiert un temps supplémentaire pour

la greffière-audiencière, lors du premier jour de l'audience, afin de gérer l'utilisation de ces salles. La Régie demande à tout participant de prendre soin de joindre l'audience 30 minutes avant son début s'il souhaite utiliser l'une de ces salles. Si un participant ne se joint pas en temps opportun le matin, il devra attendre à la prochaine pause afin de pouvoir utiliser l'une de ces salles virtuelles.

En respect des règles de la santé publique et de la publication récente de la CNESST intitulée [Mesures de contrôle dans les milieux de travail en contexte d'apparition de variants sous surveillance rehaussée](#), la formation demande aux avocats de retirer leur masque au moment où ils prendront la parole lors de l'audience, puisqu'il pourrait nuire à la communication. Il demeure de la responsabilité de chaque participant d'adapter son mode d'organisation et de prendre les mesures qui s'imposent afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués

**(S) Natalia Lis pour**

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl